



PROJET DU GOUVERNEMENT

Titre du Projet : Programme d'Appui à l'Initiative Nationale pour
La Protection Sociale des Groupes Vulnérables (INPS)
« Suqali Jaboot » (PA-INPS-GV).

Date de démarrage : 2009

Durée : 4 ans (48 mois)

Sites du Projet : Régions de Dakar, Thiès, Fatick, Kaolack, Tambacounda, Kédougou, Kolda, Sédhiou et Ziguinchor

Agence gouvernementale d'exécution : Ministère de la Famille, de la Sécurité Alimentaire de l'Entreprenariat Féminin de la Micro Finance et de la Petite Enfance (MFSAEFMFPE)

Avant



INPS
Après



I.CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Situé à l'ouest du continent africain, le Sénégal est limité au nord par la République Islamique de Mauritanie, au sud par les Républiques de Guinée de Guinée-Bissau, à l'Est par la république du Mali et à l'Ouest par l'océan Atlantique. Il s'étend sur une superficie de 196.722 km².

Sa population est estimée en 2002 à 10. 425 200 habitants, avec un taux de croissance annuel de 2,5 %. Elle est caractérisée par sa jeunesse : plus de 54% de la population a moins de vingt ans. Les femmes représentent 52 % de la population totale essentiellement constituée de ruraux (58,5%). L'agglomération de Dakar concentre, à elle seule, plus de la moitié des citadins.

Avec un Indice de Développement Humain (IDH) de 0,499, en 2007-2008, le Sénégal est classé 156ème sur 177 pays et figure parmi les pays les moins avancés.

L'indice de la pauvreté au niveau des individus est passé de 67,9% en 1994-1995 à 57,1 % en 2001-2002 et à 50,6 % en 2005-2006, avec des disparités géographiques spatiales, mais également sexo-spécifiques importantes. Les niveaux de pauvreté sont plus élevés en zones rurales qu'en zones urbaines (61,7% contre 32,4% en 2005-2006). Ceci affecte plus les femmes qui représentent 52% de la population. L'enquête de suivi de la pauvreté a aussi mis en évidence l'importance des disparités entre les plus pauvres et les non pauvres, car « 20% des plus riches ont effectué 40% des dépenses contre seulement 8,2% pour les 20% les plus pauvres».

Le taux brut de scolarisation est en progrès et se situe à 82,5% en 2005, contre 62% en 1998. L'écart entre les garçons (82,4 %) et les filles (77,30 %) est encore important. Par ailleurs, malgré l'évolution des taux de scolarisation, les taux d'achèvement du cycle primaire restent faibles (48,3%) du fait des abandons scolaires liés, entre autres, à la pauvreté des familles. Celle-ci pousse à une insertion précoce des enfants dans le marché du travail (notamment les pires formes) et favorise les mariages des jeunes filles.

Dans le domaine de la santé, une certaine amélioration des conditions de survie de l'enfant et de la mère est constatée. Le taux de mortalité infanto-juvénile est passé de 145,3‰ en 1997 à 121‰ en 2005, et le taux de mortalité infantile de 70,1‰ en 1997 à 61‰ en 2005. Concernant la lutte contre le VIH/SIDA, le Sénégal a réussi à maintenir une faible prévalence de 0,7%. Cependant, des contraintes subsistent dans la lutte contre le paludisme, avec des conditions d'hygiène et d'assainissement encore précaires. Environ 72,9 % de la population ont un accès à l'eau potable en 2005, tandis que seuls 56,15 % ont un accès à l'assainissement.

Les infrastructures physiques restent faiblement développées, en dehors des télécommunications. Le secteur de l'énergie reste marqué par un déficit de la production; ce qui risque d'entraîner des conséquences négatives sur les prévisions de croissance du PIB.

En matière d'emploi, l'on note que la population active augmente à un rythme supérieur à l'offre d'emplois dans le secteur formel ou moderne. Le taux de chômage est de 9,6%. Plus que l'excès de la demande de travail sur l'offre, c'est le sous-emploi qui constitue le principal problème du marché de l'emploi, puisqu'il représente 21,8% de la population active, soit près de 2 millions de personnes.

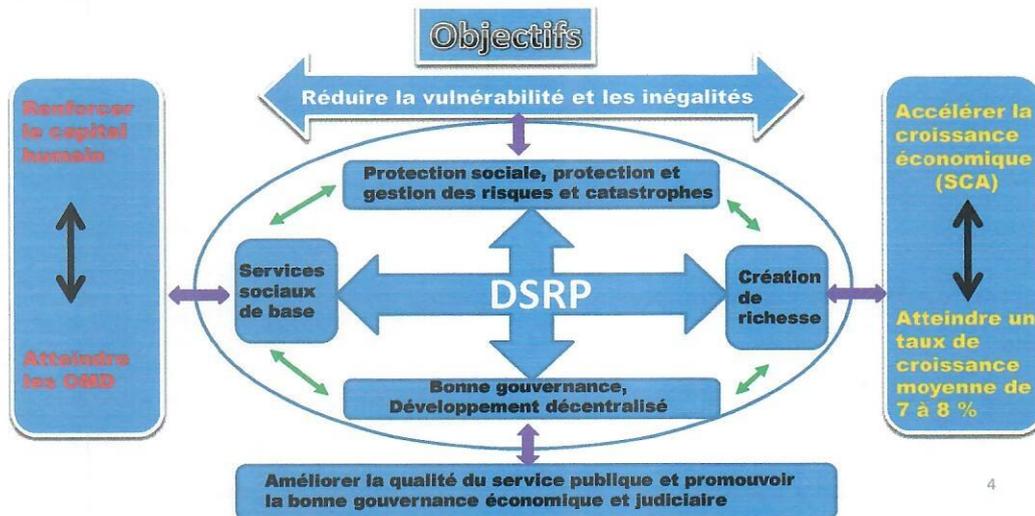
Pour relever les défis de la pauvreté et du développement, le Gouvernement a procédé à la révision de sa Stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP-II/ 2006/2010) autour de 4 axes stratégiques, en vue d'accélérer la croissance et d'atteindre les OMD. Il s'agit de : (i) La création de richesse, (ii) l'accélération de la promotion de l'accès aux services sociaux de base, (iii) la protection sociale, la prévention et la gestion des risques et catastrophes, (iv) la gouvernance et le développement décentralisé et participatif.



République du Sénégal
 Ministère de la Famille, de la Sécurité Alimentaire,
 de l'Entrepreneuriat Féminin, de la Micro-finance
 et de la Petite Enfance



Ces AXES stratégiques s'inscrivent dans une approche systémique qui se résume comme suit :



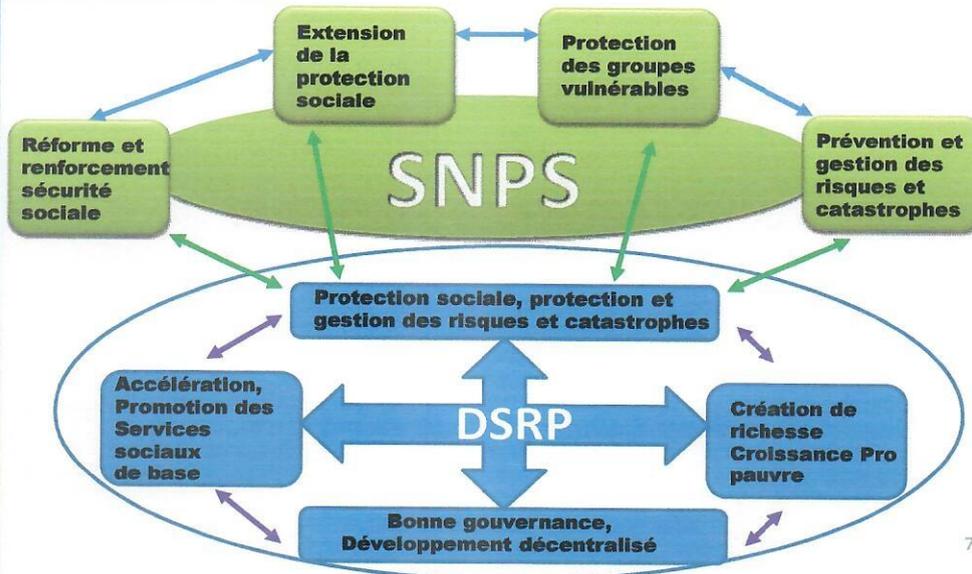
Les diagnostics du DSRP ont mis en évidence des « **points de rupture** » qui ont conduit au basculement de plusieurs ménages dans la pauvreté et entraîné certaines franges de la société dans une situation de vulnérabilité. Certes, le Sénégal dispose de mécanismes formels de protection sociale basés sur la couverture des fonctionnaires et autres salariés contre les risques, les assurances privées et les mutuelles professionnelles, mais ils restent caractérisés par leur manque de performance et la faiblesse de leurs capacités à répondre à l'étendue des besoins des bénéficiaires notamment devant certains risques socio-économiques et naturels. Les statistiques évaluent à 20% de la population totale les personnes bénéficiaires de couverture sociale. C'est pourquoi, l'Etat fait de l'extension de la protection sociale aux populations rurales et du secteur informel une priorité dans sa stratégie de réduction de la pauvreté.

Dans le souci de réduire la probabilité de pertes dévastatrices du bien être, de basculement ou de maintien dans la pauvreté chronique, le Gouvernement a élaboré, avec l'appui des partenaires au développement, une **Stratégie Nationale de Protection Sociale et de Gestion des Risques et Catastrophes** qui vise entre autres à : (i) garantir l'accès équitable aux services sociaux de base ; (ii) augmenter l'accès aux instruments de gestion de risques et au système de protection sociale, notamment à travers les mutuelles de santé ; (iii) améliorer le ciblage, le suivi et l'évaluation des actions dirigées vers les groupes vulnérables ; (iv) garantir des revenus aux personnes en difficulté et groupes vulnérables; (v) renforcer les mécanismes de transfert direct des ressources publiques aux groupes vulnérables.



Cette stratégie de protection sociale s'articule autour de quatre composantes :

Composantes de la SNPS



Les Revues du DSRP II portant respectivement sur les exercices 2007 et 2008 ont mis en évidence la nécessité d'accélérer l'accès aux services sociaux de base en mettant l'accent à la fois **sur l'offre et la demande**, ainsi que sur la qualité de ces services. En ce qui concerne l'offre, d'importants moyens ont été retenus pour appuyer les programmes sectoriels de l'éducation, de la santé et de l'hydraulique, sur la base d'une analyse des besoins pour l'atteinte des OMD.

En ce qui concerne la demande, elles ont montré que si la réalisation des infrastructures est une condition nécessaire, elle ne suffit pas à assurer **un accès durable aux services** et donc à **améliorer les indicateurs cibles des OMD**. En effet, le taux d'utilisation des infrastructures, notamment de santé et d'eau potable reste insuffisant, du fait des difficultés que rencontrent les catégories sociales pauvres et vulnérables à payer les services ; ce qui affecte la viabilité à long terme et la qualité desdits investissements.

Cette situation a été rendue plus drastique par la récente crise économique mondiale avec ses conséquences sur la flambée des prix des denrées de première nécessité, du gaz et du carburant qui ont du reste obligé l'Etat à mettre en place des mesures conjoncturelles de subventions desdits prix.

Devant l'ampleur de ces mesures sur le budget national (3 à 4% du PIB) et sans aucune garantie d'un **ciblage efficace en faveur des groupes vulnérables**, le Gouvernement, avec l'appui de certains partenaires au développement, s'est évertué à lancer d'autres mécanismes d'allocation des ressources budgétaires plus ciblés en faveur des familles, des enfants et des femmes, communément appelé **CASH-TRANSFERT**.

Cependant les résultats de la récente Revue du DSRP2 portant sur les exercices 2008 font état de la progression relativement lente dans la mise en œuvre des lignes d'action prévues dans l'Axe 3 portant sur la **Protection Sociale, la Prévention et la Gestion des Risques et Catastrophes, en termes de projets et programmes stratégiques.**

Au titre des facteurs explicatifs figurent notamment la **faiblesse du cadre institutionnel de coordination, d'harmonisation et de ciblage des actions destinées aux groupes vulnérables, l'absence d'un leadership politique fort et pro-actif, de mécanismes novateurs de mobilisation de ressources et de procédures systématisées de transfert de ces ressources s'inscrivant dans une perspective de responsabilisation des populations à la base, d'équité et d'égalité de genre.**

De plus il est apparu nécessaire et opportun au regard du contexte socio-économique de réagir vite pour éviter la **forte tendance au basculement d'une importante frange de la population dans l'extrême pauvreté et à la transmission intergénérationnelle de cette dernière.**

Le MFSAEFMFPE, conscient de l'urgence des réponses à apporter à la demande sociale des populations à la base exposées à la précarité, à la vulnérabilité, à l'exclusion sociale et aux chocs économiques et naturels qui risquent de **désarticuler les processus de socialisation à l'intérieur des familles et de compromettre durablement les importants acquis enregistrés en matière d'instauration d'un cadre macro-économique viable et d'atteinte des OMD, a décidé de procéder, sans délais, à un réajustement social, à travers une nouvelle Initiative Nationale, intitulée « Initiative Nationale pour la Protection Sociale des Groupes vulnérables Suqali Jabbot »**

- L'INPS se veut **un cadre fédérateur, global, intégré, participatif et décentralisé** de formulation, de coordination et d'harmonisation des actions, projets et programmes des structures administratives, des organisations de la société civile et des Partenaires Techniques Financiers en faveur de l'autonomisation des groupes vulnérables en vue de **favoriser l'impact de leurs interventions sur les conditions de vie de ces derniers.**
- Elle coïncide avec un environnement international favorable marqué par d'importantes initiatives en faveur de la protection sociale à savoir :
 - **la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'Aide et la Gestion Axée sur les Résultats ;**
 - **le Sommet du G20 sur le Plan Mondial pour la Reprise et la Réforme**
 - **la Plateforme des Directeurs des Agences du Système des Nations Unies tenue les 04 et 05 Avril 2009 avec la participation de la Banque Mondiale et du FMI ;**
 - **le lancement d'études de recherche et de faisabilité sur les programmes de Cash-Transfert, la Marge de manœuvre budgétaire en faveur des groupes vulnérables, l'intégration du Socle de base de la protection sociale et la lutte contre l'insécurité alimentaire.**

En vue d'assurer les conditions de réussite et de pérennisation de cette Initiative, il est apparu nécessaire de mettre en place le présent **Programme d'appui**, fruit d'un processus participatif organisé autour des **Journées d'Apprentissage des Parties Prenantes** regroupant dans chaque région et département les différents acteurs à la base, suite à **un atelier national**

de problématisation qui réunissait plus de **260 techniciens du secteur**. Ce processus de formulation a été également marqué par une **phase pilote de mise en place d'un dispositif institutionnel et communautaire** constitué d'une plateforme technique opérationnelle inclusive de tous les services déconcentrés du Ministère et d'une **masse critique d'Acteurs Porteurs de Dynamiques Communautaires « APDC »** qui sont les interfaces opérationnels entre lesdits services et les populations.

Ce programme d'Appui à la Mise en œuvre de l'Initiative Nationale de Protection Sociale des Groupes vulnérables, s'inspire de la vision du DSRP2 qui s'appuie sur des valeurs séculaires qui :

1. **Sacralisent le travail** comme la première forme de liberté et le moyen de réalisation personnelle pour **s'affranchir de la pauvreté** ;
2. **élèvent la solidarité** au rang de paradigme du développement
3. **et considèrent la paix et la sécurité humaine** comme préalables à tout développement.

Le but recherché par ce programme sera de **construire et d'opérationnaliser le lien fort entre la croissance économique et l'obligation de solidarité et de lutte contre la pauvreté** dans une même finalité de **développement humain global**.

II OBJECTIFS DU PROGRAMME

2.1. Objectif global

L'objectif global est de **contribuer à la réduction de la pauvreté, la vulnérabilité et l'exclusion sociale** à travers **une approche globale intégrée et décentralisée de Protection sociale des groupes vulnérables** (enfants, femmes, personnes âgées, handicapés, familles, jeunes, communautés).

2.1.1. Objectifs spécifiques

1. Mettre en place un dispositif communautaire de base pour accroître l'efficacité de la prise en charge de la demande sociale par un encadrement de proximité des groupes vulnérables ;
2. renforcer les capacités techniques des groupes vulnérables, des acteurs et partenaires institutionnels à la base ;
3. favoriser l'accès des groupes vulnérables à des dispositifs de prévention et de réponses aux chocs économiques et naturels;
4. améliorer l'accès des groupes vulnérables aux infrastructures et services sociaux de base ;
5. favoriser l'accès des groupes vulnérables aux actifs économiques à travers des transferts monétaires et produits financiers directs ;
6. assurer le suivi évaluation des projets sociaux à l'échelle communautaire.

2.1.2. Résultats attendus

Ils s'articulent comme suit :

1. Un cadre de coordination et d'harmonisation des interventions des partenaires institutionnels et acteurs à la base (services techniques d'Etat, ONG, PTF, OCB) au

- niveau national, régional et départemental à travers des plateformes techniques inclusives et des APDC mis en place et rendu fonctionnel ;
2. les capacités techniques des partenaires institutionnels et des APDC et des groupes vulnérables en matière de stratégie de protection sociale et d'ingénierie sociale renforcées et leur permettent d'assurer leur leadership et de réaliser leurs propres initiatives productives et d'autonomisation socio-économique ;
 3. l'accès des groupes vulnérables à des instruments de prévention et de réformes aux chocs économiques et naturels est favorisé
 4. l'accès des groupes vulnérables aux infrastructures et services sociaux de base est favorisé ;
 5. l'accès des groupes vulnérables aux actifs économiques à travers des transferts monétaires et produits financiers directs est favorisé ;
 6. le dispositif de ciblage et de suivi-évaluation participatif et d'information sur des actions destinées aux groupes vulnérables est amélioré et rendu opérationnel au niveau national et décentralisé.

III. STRATEGIES DE MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME

La mise en œuvre du Programme sera bâtie autour des deux (02) leviers fondamentaux ci-après :

1. **Un dispositif institutionnel et communautaire national et décentralisé** constitué d'une **plateforme technique opérationnelle inclusive** et d'une **masse critique d'Acteurs Porteurs de Dynamiques Communautaires**, chargés d'identifier, d'organiser, d'encadrer, d'accompagner, d'impulser, de faire émerger et de suivre les besoins pratiques et stratégiques des groupes vulnérables dans une perspective d'autonomisation socio-économique, d'équité et d'égalité de genre.
2. **La Stratégie Accélérée de Développement des Compétences « SADEC »** qui constituera l'instrument d'ingénierie sociale transversal à toutes les autres composantes pour asseoir à la base, les moyens d'affirmation du leadership chez les groupes vulnérables afin de leur permettre de saisir et de valoriser les opportunités de mobilisation des ressources financières mises à leur disposition par le présent programme ou d'autres mécanismes de cette nature ainsi que l'offre d'infrastructures et de services sociaux de base.

Il s'agira ainsi de systématiser la démarche pédagogique « **learning by doing** » et de développer à l'intérieur de la communauté, grâce à **la spirale du savoir, des noyaux de compétences multisectorielles** à partir d'un **package de services** articulés aux domaines d'interventions ciblés, notamment les « **socles de base de la protection sociale** ».

La mise en œuvre combinée et préalable de ces deux (02) leviers fondamentaux constituent les conditions de réussite des autres domaines d'intervention

Le mode opératoire du programme privilégiera également le recours à des procédures et mécanismes souples et efficaces de transferts directs de ressources financières aux familles et aux organisations communautaires de base (OCB) à partir des deux (02) stratégies ci-après :

- **Le cash transfert financier en faveur des familles pauvres** en vue de leur permettre de résoudre sous forme de subventions non remboursables, leurs besoins essentiels en matière alimentaire, sanitaire et scolaire. Le cash-transfert pourrait se faire de manière conditionnelle ou non. Il vise à renforcer les capacités socio-économiques des familles à prendre en charge leurs enfants et à leur faire bénéficier d'une **mise à niveau social**, pour qu'elles puissent saisir les opportunités de valorisation de leurs initiatives productives attendues par le Programme.

Cet instrument sera sécurisé à travers des protocoles de partenariat avec les systèmes financiers décentralisés et les NTIC intégrant des modes de codages numérisés.

- **Le système de portage pour favoriser l'accès des familles et des OCB aux procédures simplifiées de financement de leurs activités génératrices de revenus ou projets « Suqali Jaboot ».**

Ces deux (02) stratégies permettront à environ **500.000 familles et O.C.B** par an, de faire face à d'éventuels chocs socio-économiques et naturels parce qu'inscrites dans **une dynamique de gestion Axée sur les Résultats, et d'autonomisation et d'auto-développement durable.**

L'émergence de **noyaux de compétences communautaires solides et la création de richesses pro-pauvres** articulées à des **changements de comportement et d'attitude** faciliteront **l'accès et l'utilisation efficace des infrastructures et services sociaux de base** qui seront réalisés par le programme à partir de l'approche par la « **Demande** », condition d'une bonne appropriation des investissements destinés aux communautés de base.

- Relativement aux domaines d'intervention portant sur la Protection sociale les stratégies préconisées dans le DSRP qui ont déjà fait l'objet d'un processus participatif et décentralisé de validation par les différentes parties prenantes dont certaines lignes d'actions ont été développées plus haut, seront systématisées par le programme. Il s'agit notamment des **mécanismes spécifiques à certaines groupes vulnérables** (personnes âgées, personnes handicapées, personnes déplacées victimes d'inondation, personnes vivant avec le VIH/SIDA).

Les lignes d'actions liées à la protection sociale à travers les Mutuelles de santé existantes ou à créer seront appuyées conformément à **la stratégie nationale sur la gestion des risques de maladies** et divers autres produits (fonds de garantie, fonds de solidarité etc, .similaires)

- S'agissant du **dispositif de ciblage** à mettre en œuvre, il sera guidé par le souci permanent de **toucher exclusivement les segments des populations les plus pauvres** et de **systématiser la gestion axée sur les résultats** à partir du triptyque **géographique, communautaire et catégoriel**. Les seuls cinq (05) indices d'accès de type infrastructurel classique ou à partir de potentiels organisationnels des OCB ne seront plus déterminants.

L'absence de **moyens d'existence durable** et l'existence de **zones polarisatrices de développement endogène**, avec en toile de fond, **l'émergence de familles productives à partir de leurs principaux acteurs internes de changement**, occuperont un rang de priorité élevé dans le ciblage des bénéficiaires.

Le dispositif de suivi-évaluation et d'information des actions dirigées vers les groupes vulnérables en vigueur au sein du Ministère de tutelle à travers la Cellule de Suivi Opérationnel des Programmes de Lutte contre la Pauvreté et articulé à **l'Observatoire des Conditions de Vie des Ménages et du Développement Humain de l'ANSD** sera capitalisé dans le présent programme pour éviter des duplications inutiles et des études de faisabilité coûteuses.

Toutefois un accent particulier sera mis sur des passerelles de communication et des espaces de partage et d'échange avec les Bases de données internes ou externes prenant en compte **l'Observatoire des Droits de la Femmes, la situation des Enfants, le suivi des OMD (Dev-Info) et les contributions des ONG** qui présentent des avantages comparatifs certains et intéressants en termes de réduction de la pauvreté, de la vulnérabilité et de protection sociale des populations démunies.

Cette plateforme technique et technologique harmonisée et densifiée contribuera à une meilleure maîtrise des flux d'information sur l'efficacité de l'Aide au Développement à partir des liaisons fonctionnelles avec la DCEF, la DDI, la Direction du Budget, la Cellule de Suivi du DSRP et l'ANSD.

Sa décentralisation et son articulation à la SADEC indiquée plus haut, facilitera une meilleure implication des populations à la base dans **le suivi-évaluation participatif** qui constitue une **condition de garantie et de durabilité de l'impact** recherché des investissements sur les conditions de vie des populations.

Le système de suivi-évaluation du programme intégrera des missions de supervision tous les trois mois, une Revue à mi-parcours, des visites conjointes de terrain et des études de recherche-action et de capitalisation sur les bonnes pratiques. Des évaluations internes et externes ainsi que des audits annuels seront programmés conformément aux procédures arrêtées avec les Partenaires Techniques Financiers et sous la supervision du Ministère de l'Economie et des Finances.

Le cadre des résultats stratégiques ci-dessous permettra d'apprécier les liaisons techniques entre les objectifs, les produits, les effets et les impacts visés de même que les coûts financiers estimatifs.

IV. LE CADRE INSTITUTIONNEL DU PROGRAMME

- L'une des innovations majeures de ce programme réside dans son dispositif institutionnel et communautaire en ce sens qu'il se propose de combiner **les plateformes techniques opérationnelles inclusives** (les services déconcentrés de l'Etat) et **les Acteurs Porteurs de Dynamiques Communautaires** qui étaient considérés comme de simples relais communautaires palliatifs pour le temps de vie des projets.

Les rôles et responsabilités des différentes parties prenantes à savoir les SDA et les APDC sont consubstantiels à la mobilisation des autres leviers du programme.

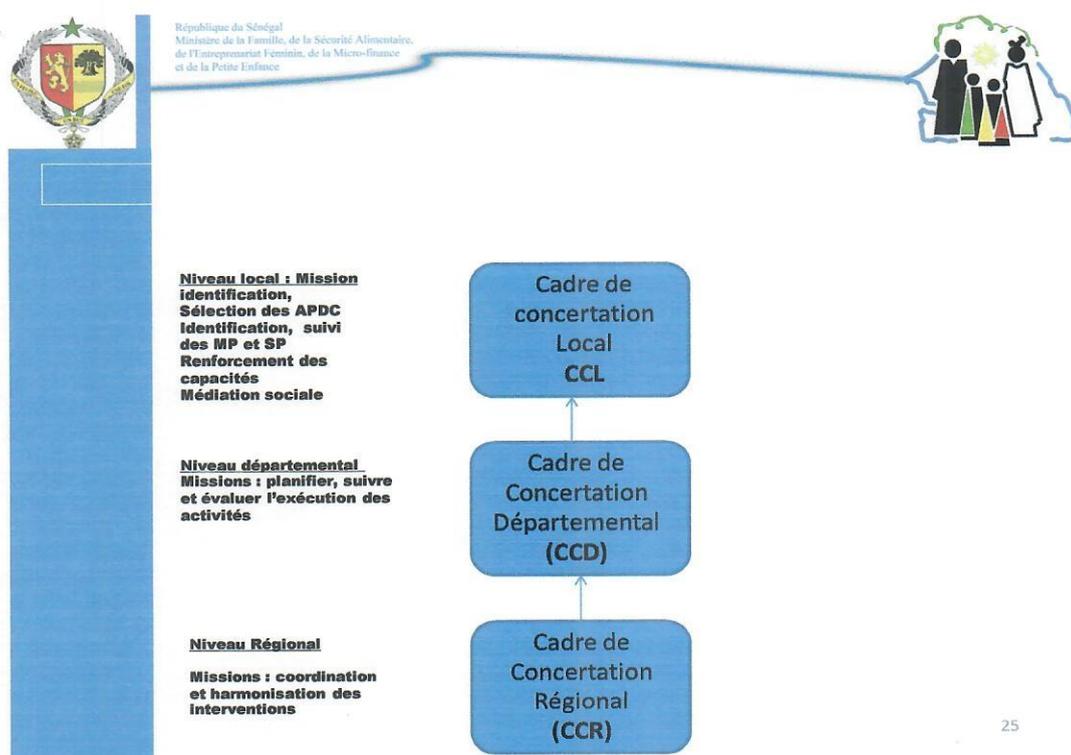
La raison de ce choix stratégique s'explique par un autre principe directeur et substance du mode opératoire à savoir le **Transfert de responsabilités directes et intégrales aux acteurs à la base dans l'identification, la formulation, la mise en œuvre et le suivi-évaluation participatif** de leurs propres projets de développement.

Dès lors, le dispositif institutionnel et organisationnel du programme devra être efficace et flexible du point de vue du processus décisionnel et de satisfaction de la Demande sociale.

Ainsi, il sera articulé comme suit :

1. **Le cadre de concertation au niveau régional, départemental et local** composé des différentes parties prenantes de l'Etat, de la Société civile et des bénéficiaires comme suit :

SCHEMA CADRE DE CONCERTATION



2. **Le cadre institutionnel de mise en œuvre par les SDA et les Collectivités Locales**

Les rôles et responsabilités de chacun des partenaires institutionnels opérationnels se résument comme suit :

2.1. Les Services Déconcentrés de l'Administration (SDA)

- ✓ Participent au ciblage des localités et des OCB ;
- ✓ Apportent un appui si nécessaire aux OCB pour la réalisation de leurs MP ou SP ;
- ✓ Donnent un avis technique sur les demandes de Micro-Projets ou Sous-Projets avant leur soumission et aident au besoin à leur reformulation ;

- ✓ S'assurent de la cohérence des MP ou SP avec les politiques nationales (DSRP, OMD, SNPS, Genre) ;
- ✓ Participent aux travaux du comité technique d'évaluation (CTE).

2.2. Les Collectivités Locales (CL)

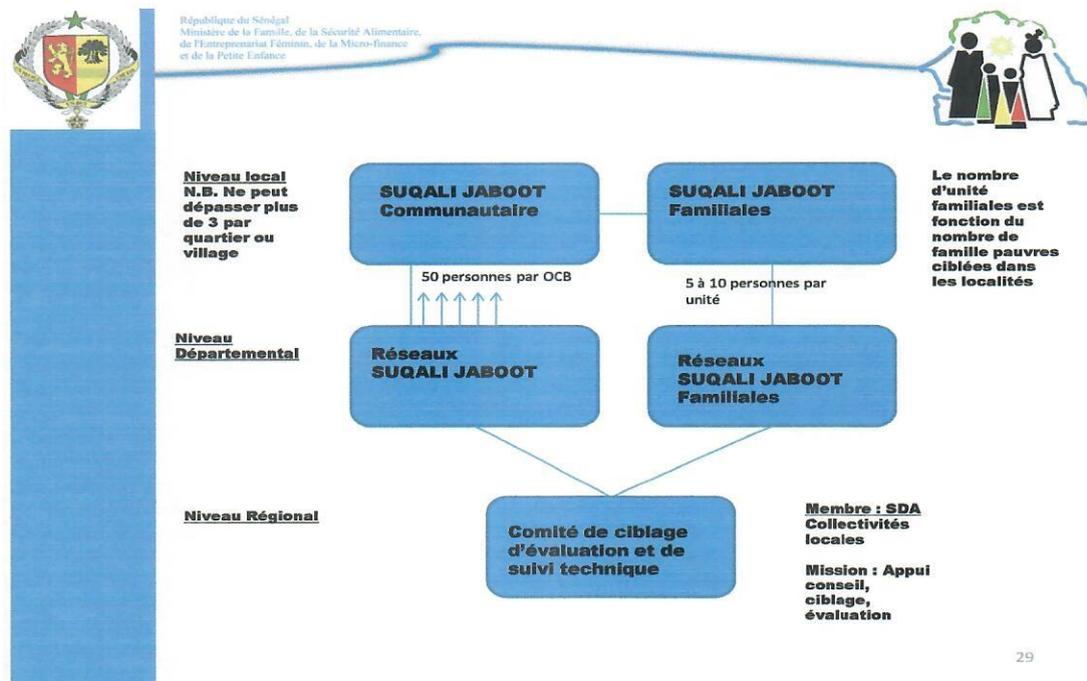
- ✓ Participent aux activités d'information, d'animation et de mobilisation sociale des populations ;
- ✓ Donnent un avis technique sur les MP et sur les SP avant soumission pour éviter des duplications inutiles.

3. Le Cadre communautaire de mise en œuvre opérationnelle des projets « Suqali Jabott »

L'Initiative Nationale « Suqali Jabott », qui constitue un ensemble d'interventions directes en faveur des cibles du Ministère est opérationnalisée par les programmes et projets en cours ou futurs.

A cet effet, les noyaux de base seront constitués des familles ou des OCB, GIE et autres groupements. Les idées de projets ou les initiatives familiales ou collectives (OCB) porteuses du label **SUQALI JABOOT** sont par essence, l'expression d'un libre consentement mais dont l'opérationnalisation ne trouve sa légitimité programmatique qu'à travers une **adhésion réelle aux valeurs, critères et philosophie qui fondent l'INPS** à savoir : **leadership, autonomisation économique, solidarité active, culte du travail, bien être familial et social.**

SCHEMA PROJETS SUQALI JABOOT



4. Le Comité de Pilotage

Le **Comité de pilotage** présidé par le Ministère de tutelle se réunit 2 fois par an pour approuver les projets et programmes, le Plan de travail et dégager les orientations stratégiques nécessaires.

A l'intervalle des réunions du Comité de Pilotage, il sera mis en place un **Comité technique de Coordination et de suivi** regroupant les partenaires institutionnels, stratégiques clefs (Administration, PTF, ONG) membres du **groupe de travail de l'Axe 3 du DSRP2** et chargé de mener les missions de supervision et de revues à mi-parcours.

Le Comité de Pilotage s'appuiera également **sur des cadres ou plates formes techniques et thématiques** qui devront se réunir au moins une fois tous les trois mois pour soumettre à l'attention du Ministre, des rapports sur l'état d'exécution des activités menées.

V. LE COUT DU PROGRAMME

Le Programme est évalué à 30 Milliards de F CFA découlant de la programmation des lignes d'action de la **Matrice des Mesures de DSRP2 prévue pour l'année 2010** telles que reflétée dans les Revues de 2007 et 2008.

Cette évaluation est articulée autour des domaines d'intervention prenant en compte les objectifs spécifiques et les Résultats sus-indiqués :

Ses composantes sont déclinées dans le cadre des Résultats stratégiques et le Plan de travail pluriannuel ci-après :